



Charge de travail, horaires : la situation est trop grave. Agir est impératif. Jean-Luc Vergne, DRH du groupe, ne peut plus se défaire.

A quatre reprises depuis le début de l'année, nos organisations syndicales ont demandé à Jean-Luc Vergne l'ouverture de négociations sur la charge de travail et les horaires.

A chaque fois Jean-Luc Vergne s'est défaussé :

- « les horaires de travail, c'est du ressort de l'entreprise et non pas du national »,
- « sur les conditions de travail, on peut avoir des discussions ».

Ces sujets peuvent avoir des conséquences trop graves et le DRH Groupe ne peut les traiter ainsi à la légère.

⇒ Horaires de travail : un cadre national est indispensable !

Pour Jean-Luc Vergne, « la mise en place d'une uniformisation des horaires n'est pas compatible avec les exigences concurrentielles de nos activités ».

Or, nos organisations syndicales demandent l'ouverture d'une négociation nationale fixant un « cadre » :

- amplitude journalière maximum de 10 heures,
- départ du personnel le soir au plus tard à 18 heures,
- mise en place d'outils fiables et infalsifiables de contrôle du temps de travail.

Ensuite, c'est dans ce « cadre » négocié que seront effectivement fixés localement les horaires.

Il n'est donc nullement question de fixer les mêmes horaires partout en France comme fait mine de le comprendre Jean-Luc Vergne.

Les dérives horaires se multiplient dans certaines Caisses d'épargne. Elles s'ajoutent aux dépassements d'horaires au quotidien sur la « plage méridienne » et le soir qui sont monnaie courante dans nos entreprises, pratiques assimilables à du travail clandestin ! Il est urgent de mettre fin à tout cela.

Tout cela est inacceptable.

- ✓ Pour combattre le stress, c'est à l'organisation du travail et à la charge de travail (contenu des référentiels métiers et d'activité, notamment) qu'il faut s'attaquer.
- ✓ La charge de travail n'est acceptable que si elle est réalisable dans le cadre des horaires de travail.
- ✓ Ceux-ci ne sont acceptables que s'ils permettent de concilier vie professionnelle et vie privée.

⇒ Conditions de travail, charge de travail : des sujets graves qui méritent autre chose que des « discussions » !

Les diagnostics stress le confirment : le sujet est grave et porteur de gros risques pour la santé des collègues.

Avec :

- la mise en place d'*Activation Clientèle*, sans aucune étude préalable d'impact sur les conditions de travail,
- la généralisation du *Benchmark* y compris à un niveau individuel,

les dirigeants ajoutent de « nouvelles couches » qui rendent la situation encore plus dangereuse pour la santé de chacun(e) de nos collègues.

Dans ce contexte, refuser d'engager de véritables négociations sur ces questions place le DRH Groupe en situation de négligence quant à l'obligation faite aux employeurs en matière de santé physique et mentale des salariés.

Vous êtes, comme nous, informés du drame récemment survenu à la CE CAZ et de l'émoi considérable qu'il provoque naturellement dans le personnel de cette Caisse et, au-delà, dans celui de toutes nos entreprises. Tous les éléments factuels en notre possession et, notamment, la lettre laissée par notre malheureuse collègue, montrent que son geste de désespoir est en relation directe avec le travail. Il faut agir.

⇒ Stress, charge de travail, horaires, conditions de travail et de vie : tout est lié.

Il est urgent que les salarié(e)s soient entendu(e)s.

Le DRH Groupe ne peut donc plus se défaire.

L'ouverture de négociations permettant de traiter et de régler les questions de la charge de travail, de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, est donc impérative.

Les secrétaires nationaux, avril 2011